

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 octobre 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/10/2024

Présents : 11

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 9

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Marc FIDEL, Bernard VINCHES

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

**Représentés:** Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Josian CABROL par Jacques SOULIGNAC, Audrey IMBERT par Jean ARCAS, Jean-Louis LAFAURIE par Christian BIES, Pierre MATHIEU par Christian BIES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Pierre POLARD par Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR par Francis BOUTES, Alain MOULY par Jean ARCAS

**Présents non votants :**

**Excusés:** Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL

**Absents:**

**Objet: Santé : Attractivité médicale**

Si notre territoire bénéficie d'un cadre de vie potentiellement attractif, force est de constater qu'il fait face à une démographie médicale en difficultés mais aussi au vieillissement de sa population, entraînant une augmentation de la demande de soin.

C'est pourquoi, le Comité d'Attractivité Départemental, diligenté par l'ARS, a identifié le territoire du Contrat local de santé du Pays Haut Languedoc et Vignobles comme prioritaire pour travailler la question de l'attractivité médicale.

Ainsi, face aux caractéristiques de notre territoire, en accord avec les axes de travail du Contrat local de santé et en complément des actions en cours de développement autour des conditions d'attractivités du territoire, il a été proposé que le Pays Haut Languedoc et Vignobles mette en œuvre une partie des actions préconisées par le comité d'attractivité départemental.

Pour cela, le CLS a créé début 2024 un groupe de travail composé de partenaires du territoire, permettant d'affiner les propositions du comité d'attractivité départemental. Ce groupe de travail était composé de CC du Minervois au Caroux, CC des Avant-Monts, CC Grand Orb, FECOP, la CPAM, DD ARS, 4 Maison de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), 3 professionnels de santé. Les réflexions partagées entre les membres du groupe ont permis de préciser les contenus de trois actions complémentaires :

- La création d'une cellule d'accueil composée de professionnels de santé, de partenaires institutionnels et de collectivités qui a pour fonction de répondre très rapidement aux questions d'un professionnel de santé souhaitant s'installer et lui proposer un accompagnement adapté et personnalisé à son projet professionnel,
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication numérique et d'une identité visuelle au service de l'attractivité du territoire,
- La création d'un site internet dédié aux professionnels de santé présentant les caractéristiques du territoire, son offre de services, son offre de soins, en particulier les MSP, et permettant de diriger les professionnels de santé vers la cellule d'accueil.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Promouvoir notre territoire auprès des professionnels de santé,
- Fluidifier les démarches liées à l'installation.

Le budget prévisionnel de la mise en œuvre de ce plan d'attractivité médicale est de 30 828 € TTC pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

- |  |             |
|--|-------------|
| – Conseil Départemental de l'Hérault       | 4 932.00 €  |
| – Union Européenne – crédits FEADER LEADER | 19 730.40 € |

Le solde de 6 165.60 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur l'opération présentée,
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- l'autoriser, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 %.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur l'opération présentée,
- autorise le Président, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- autorise le Président, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 %.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 18 octobre 2024

Le Président,  
Jean ARCAS

